

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.02.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

faudra essayer d'obtenir qu'il soit fait don à l'Ecole polytechnique fédérale de l'excédent de recettes, réalisé par la division « Notre bois », à l'Exposition nationale. Ce fonds serait destiné à l'alimentation de recherches scientifiques dans le domaine forestier.

5° *Unser Wald*. L'éditeur Paul Haupt a fait savoir que la publication de notre société « Unser Wald » est presque complètement épuisée. Mais il pense que, pour le moment, il faut faire abstraction d'une réédition. Notre comité, par contre, pencherait plutôt en faveur de celle-ci.

Autres objets traités : Supplément publié par le Dr E. Hess; publication d'un travail à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société forestière suisse; sujets à traiter lors de l'assemblée annuelle de Fribourg; réforme du programme des études forestières, etc.

Tavannes, le 12 mars 1940.

Le secrétaire : E. Schönenberger, inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS.

Construction de panneaux-abris.

Dans notre communication au « Journal forestier », de février dernier, concernant les panneaux-abris pour les bois de feu, nous avons évalué le coût de ces panneaux à 10 francs par unité, permettant de couvrir efficacement 2 m². Ce prix s'entend, matériel pris à la scierie (planches de 30 mm, rabotées sur une face).

Il convient d'ajouter que le propriétaire de forêts peut se procurer de tels panneaux à un prix bien inférieur à celui cité ci-dessus, s'il destine à leur construction des chablis exploités dans ses boisés. Preuve en soit le coût de 30 unités destinées à la forêt cantonale d'Oujon (arrondissement de Rolle); voici le détail des comptes :

Bûcheronnage (4 m ³)	12 fr.
Sciage	43 »
Construction	26 »
Kyanisation	32 »
Transports	41 »
Total	<hr/> 154 fr.

soit environ 5 francs par unité.

Il est ainsi hors de doute que le panneau de bois, du type Aubert, possède de sérieux avantages sur les autres moyens de protection des bois de feu; il est d'un coût modeste et il n'est pas exposé à une rupture de charge.

Ed. Rieben.